

NOTE DE POSITION POUR LE XX^E SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

« Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable »

Cette note est le fruit d'un travail collectif associant onze Conseils économiques et sociaux membres de l'UCESIF : le Conseil économique et social du Bénin, le Conseil central de l'économie et le Conseil national du travail de Belgique, le Conseil économique et social du Cameroun, le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Côte d'Ivoire, le Conseil économique, social et environnemental de France, le Conseil économique, social et environnemental du Maroc, le Conseil économique, social et environnemental de Monaco, le Conseil économique et social de la République du Congo, le Conseil économique et social de la République démocratique du Congo et le Conseil économique et social de Roumanie. Leurs contributions et leurs échanges ont permis de dégager les constats et priorités présentés ci-dessous.

LES PRICIPAUX CONSTATS

Malgré la diversité des contextes nationaux, des lignes de convergence se dessinent :

- La paix, la prospérité partagée et la stabilité durable sont interdépendantes. Les inégalités, la pauvreté, l'exclusion, le chômage et le sous-emploi, les fractures territoriales et la défiance envers les institutions constituent des facteurs de fragilité qui peuvent nourrir les tensions.
- La cohésion sociale est une condition de la paix. L'accès à l'éducation, à la santé, à la justice, aux services essentiels et aux infrastructures est déterminant.
- La jeunesse est un enjeu stratégique : l'insertion, l'entrepreneuriat et la participation des jeunes renforcent la résilience des sociétés. L'autonomisation des femmes est également un facteur majeur de développement inclusif et de stabilité.
- Le changement climatique agit comme un multiplicateur de risques. La raréfaction de l'eau, la dégradation des terres, les tensions foncières, l'insécurité alimentaire et les conflits d'usage rendent indispensable une gouvernance concertée des ressources naturelles et une adaptation territorialisée.
- Les transitions écologique, énergétique et numérique ne peuvent réussir que si elles sont justes : elles doivent anticiper leurs impacts sociaux et territoriaux, accompagner les populations et s'appuyer sur le dialogue social.
- La confiance dans les institutions se construit par la transparence, la proximité, le dialogue et la participation. Les dispositifs permanents de concertation et de médiation permettent de transformer les désaccords en débat démocratique et de prévenir leur cristallisation en tensions.
- Les territoires sont le premier niveau de prévention et de résilience.
- Dans un contexte de crises interdépendantes et de tensions sur les mécanismes de coopération internationale, un multilatéralisme efficace, inclusif et fondé sur le dialogue est une condition essentielle de la paix, de la stabilité et du développement durable.

LES SIX PRIORITÉS POUR L'ACTION

L'UCESIF invite les acteurs de la Francophonie à porter une approche fondée sur le dialogue, la participation, la justice sociale et territoriale, des transitions justes et la gestion durable des ressources. Elle appelle à reconnaître les Conseils économiques et sociaux comme des partenaires de la prévention, de la médiation et de la construction de politiques publiques inclusives.

1. Gouvernance démocratique, dialogue et participation citoyenne

- Faire du dialogue social, du dialogue territorial et de la participation citoyenne des composantes essentielles des politiques de prévention des crises et de consolidation de la paix.
- Développer des dispositifs permanents de concertation, de médiation et de participation afin de renforcer la confiance entre institutions et citoyens.
- Associer les Conseils économiques et sociaux aux dispositifs de veille, d'alerte précoce et de prévention des crises, en mobilisant leur capacité à détecter les signaux faibles et à faire remonter les préoccupations des citoyens.

2. Prospérité partagée, cohésion sociale et territoires

- Déployer des politiques ambitieuses pour l'emploi, l'entrepreneuriat et l'engagement des jeunes, et renforcer l'autonomisation des femmes.
- Garantir un accès équitable à l'éducation, la santé, la justice et aux infrastructures.
- Soutenir l'économie sociale et solidaire et les projets de développement local

3. Faire de la transition juste un principe directeur

- Évaluer systématiquement les impacts sociaux, territoriaux et économiques des politiques climatiques, énergétiques et numériques et veiller à ce qu'elles réduisent les inégalités.
- Accompagner les travailleurs, les entreprises et les territoires les plus exposés par la formation, la reconversion et le développement des compétences.
- Promouvoir le dialogue social et associer les Conseils économiques et sociaux à l'élaboration et à l'évaluation des stratégies nationales de transition.

4. Ressources naturelles : prévenir les tensions par la coopération

- Renforcer la gouvernance concertée de l'eau, des terres, des espaces pastoraux, des forêts et des ressources extractives et développer des mécanismes de médiation locale pour prévenir les conflits d'usage.
- Encourager la coopération régionale et transfrontalière sur les ressources communes, comme l'eau, l'alimentation et les écosystèmes.

5. Renforcer la coopération francophone au service de la paix

- Reconnaître la contribution des Conseils économiques et sociaux à la prévention des crises, à la cohésion sociale et à la réalisation des ODD.
- Soutenir les échanges de bonnes pratiques entre Conseils économiques et sociaux sur le dialogue, la participation citoyenne, la transition juste, le développement territorial et la gouvernance des ressources.

6. Faire de la Francophonie un acteur d'un multilatéralisme plus inclusif

- Soutenir le développement d'une diplomatie des sociétés civiles au sein de l'espace francophone, en s'appuyant sur les Conseils économiques et sociaux et leurs réseaux, afin de renforcer le dialogue, la compréhension mutuelle et la coopération entre les peuples, au service d'un multilatéralisme plus inclusif.